

#### Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830 Date d'émission: 26/09/2019 Version: 1.0

#### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange

Nom commercial : Sylex Zinc SW (Colle Zinc)

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

#### 1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal : Utilisation professionnelle

#### 1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Novodis

4, avenue Antoine Becquerel ZI PESSAC Bersol 33608 PESSAC Cedex - France T 0 810 90 10 78

commercial@novodis.fr - www.novodis.fr/

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence	Commentaire
France	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Paris Hôpital Fernand Widal	200 rue du Faubourg Saint- Denis 75475 Paris Cedex 10	+33 1 40 05 48 48	

#### **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

#### Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Non classé

#### Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

#### Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Phrases EUH : E

: EUH208 - Contient N-(2-aminoéthyl)-N'-(3-(triméthoxysilyl)propyl)éthylènediamine, 3-(2-aminoéthylamino)propyltriméthoxysilane, Produit de réaction entre bis(1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyl) sébacate et méthyl 1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyl sébacate.

Peut produire une réaction allergique.

EUH210 - Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

#### 2.3. Autres dangers

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

#### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.1. Substances

Non applicable

#### 3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit		Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
vinyltrimethoxysilane	(N° CAS) 2768-02-7 (N° CE) 220-449-8 (N° REACH) 01-2119513215-52	1 - 2,5	Flam. Liq. 3, H226 Acute Tox. 4 (Inhalation), H332 STOT RE 2, H373

Texte complet des phrases H: voir rubrique 16

#### **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins après inhalation : Mettre la victime à l'air libre.

Premiers soins après contact avec la peau : Laver abondamment à l'eau/....

Premiers soins après contact oculaire : Rinçage à l'eau immédiat et prolongé en maintenant les paupières bien écartées.

26/09/2019 (Version: 1.0) FR (français) 1/8

#### Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Premiers soins après ingestion : Rincer la bouche.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets après inhalation : Non considéré comme dangereux à l'inhalation dans des conditions normales d'utilisation.

Symptômes/effets après contact avec la peau : Non considéré comme particulièrement dangereux au contact de la peau dans des

conditions normales d'utilisation.

Symptômes/effets après contact oculaire : Peut provoquer une irritation légère

Symptômes/effets après ingestion : Non considéré comme particulièrement dangereux à l'ingestion dans des conditions

normales d'utilisation.

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Tous les agents d'extinction sont autorisés. Utiliser les moyens adéquats pour combattre

les incendies avoisinants.

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie : Non inflammable.

5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de précaution contre l'incendie : Ne pas respirer les fumées d'incendie ou les vapeurs de décomposition. Eloigner le

personnel superflu. Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques.

Instructions de lutte contre l'incendie : Refroidir à l'eau pulvérisée les récipients exposés à la chaleur.

Protection en cas d'incendie : Porter un appareil respiratoire autonome.

Autres informations : Empêcher les effluents de la lutte contre le feu de pénétrer dans les égouts ou les cours

d'eau

#### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

#### 6.1.1. Pour les non-secouristes

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 6.1.2. Pour les secouristes

Equipement de protection : Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage. Fournir aux équipes de

secours une protection adéquate.

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention : Couvrir le produit répandu avec un matériau incombustible, p.ex.: sable, terre, vermiculite.

Procédés de nettoyage : Balayer ou pelleter le produit déversé et le mettre dans un récipient approprié pour

élimination

#### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans : Attention! Eviter l'exposition.

danger

Température de manipulation : 5 - 40 °C

Mesures d'hygiène : Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de

manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail.

#### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Conserver fermé dans un endroit sec et frais.

Durée de stockage maximale : 12 mois Température de stockage : 5 - 25 °C

#### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

#### calcium carbonate (471-34-1)

#### France - Valeurs Limites d'exposition professionnelle

VLE(mg/m³) 10 mg/m³ poussière inhalable

26/09/2019 (Version: 1.0) FR (français) 2/8

#### Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Silane, dichlorodiméthyl-, produits de réaction avec la silice (68611-44-9)	
France - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
VME (mg/m³)	10 mg/m³
VLE(mg/m³)	5 mg/m³

#### 8.2. Contrôles de l'exposition

#### Contrôles techniques appropriés:

Assurer une bonne ventilation du poste de travail.

#### Protection des mains:

En cas de contact répété ou prolongé, porter des gants. Temps de pénétration à déterminer avec le fabricant des gants. Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le temps de pénétration qui sont fournies par le fabricant. Les gants doivent être remplacés après chaque utilisation et à la moindre trace d'usure ou de perforation

Туре	Matériau	Perméation	Epaisseur (mm)	Pénétration	Norme
Gants jetables	Caoutchouc nitrile (NBR)	3 (> 60 minutes)	> 0,35		EN ISO 374

#### Protection oculaire:

Туре	Utilisation	Caractéristiques	Norme
Lunettes de sécurité	Gouttelettes	avec protections latérales	EN 166

#### Protection de la peau et du corps:

Aucun vêtement spécial ou protection de la peau n'est recommandé dans les conditions normales d'utilisation

#### Protection des voies respiratoires:

Aucun équipement de protection respiratoire n'est requis dans des conditions normales d'utilisation prévue avec une ventilation adéquate

Appareil	Type de filtre	Condition	Norme
Masque à gaz	ABEK	Si conc. dans l'air > limite d'exposition	

#### Symbole(s) de l'équipement de protection individuelle:







#### Contrôle de l'exposition du consommateur:

Eviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas manger, boire ni fumer pendant le travail.

#### **Autres informations:**

Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail.

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : Liquide Apparence

Couleur : Selon la spécification du produit.

Odeur : caractéristique.

Seuil olfactif : Aucune donnée disponible рΗ : Aucune donnée disponible Vitesse d'évaporation relative (l'acétate : Aucune donnée disponible

butylique=1)

Point de fusion : Aucune donnée disponible Point de congélation : Aucune donnée disponible Point d'ébullition : Aucune donnée disponible Point d'éclair : Aucune donnée disponible Température d'auto-inflammation : Aucune donnée disponible Température de décomposition : Aucune donnée disponible Inflammabilité (solide, gaz) : Aucune donnée disponible

26/09/2019 (Version: 1.0) FR (français) 3/8

#### Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Pression de vapeur : Aucune donnée disponible

Densité relative de vapeur à 20 °C : Aucune donnée disponible

Densité relative : Aucune donnée disponible

Masse volumique : 1,5 g/cm³
Solubilité : Eau: Insoluble

Log Pow : Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique : Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique : Aucune donnée disponible
Propriétés explosives : Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes : Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité : Aucune donnée disponible

#### 9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1. Réactivité

Aucun(es) dans des conditions normales.

#### 10.2. Stabilité chimique

Stable à température ambiante et dans les conditions normales d'emploi.

#### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

#### 10.4. Conditions à éviter

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 10.5. Matières incompatibles

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Dangers supplémentaires lors du traitement. libération de gaz/vapeurs (très) toxiques. Méthanol.

#### **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

#### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (orale): Non classéToxicité aiguë (cutanée): Non classéToxicité aiguë (inhalation): Non classé

## 1,2-Cyclohexanedicarboxylic acid, diisononyl ester, reaction products of hydrogenation of di-isononylphthalates (n-butenes based) (166412-78-8)

DL50 orale rat	> 5000 mg/kg
DL50 cutanée rat	> 2000 mg/kg

# calcium carbonate (471-34-1) > 2000 mg/kg (méthode OCDE 420) DL50 cutanée rat > 2000 mg/kg (méthode OCDE 402) CL50 inhalation rat (mg/l) > 3 mg/l/4h (méthode OCDE 403)

Silane, dichlorodiméthyl-, produits de réaction avec la silice (68611-44-9)	
DL50 orale rat > 5000 mg/kg (méthode OCDE 423)	
DL50 cutanée lapin	> 2000 mg/kg (méthode OCDE 402)
CL50 inhalation rat (mg/l) > 0,477 mg/l/4h	

vinyltrimethoxysilane (2768-02-7)		
DL50 orale rat	7120 mg/kg	
DL50 cutanée lapin	3540 mg/kg	
CL50 inhalation rat (mg/l)	16,79 mg/l/4h	
CL50 inhalation rat (ppm)	2773 ppm/4h (méthode OCDE 403)	
CL50 inhalation rat (Brouillard/Poussière - mg/l/4h)	16,8 mg/l/4h	
Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Non classé	

26/09/2019 (Version: 1.0) FR (français) 4/8

#### Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Non classé
Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé
Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé
Cancérogénicité : Non classé
Toxicité pour la reproduction : Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)

calcium carbonate (471-34-1)

NOAEL (oral, rat) 1000 mg/kg de poids corporel (méthode OCDE 422)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles

(exposition répétée)

: Non classé

vinyltrimethoxysilane (2768-02-7)

LOAEL (oral, rat, 90 jours) 10 - 100 mg/kg de poids corporel/jour

Danger par aspiration : Non classé

#### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Toxicité aquatique aiguë : Non classé
Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Non classé

## 1,2-Cyclohexanedicarboxylic acid, diisononyl ester, reaction products of hydrogenation of di-isononylphthalates (n-butenes based) (166412-78-8)

CL50 poisson 1	> 100 mg/l (méthode OCDE 203)
CE50 Daphnie 1	> 100 mg/l (méthode OCDE 202)
EC50 72h algae 1	100 mg/l (méthode OCDE 201)
NOEC chronique crustacé	>= 0,21 mg/l (méthode OCDE 211)
NOEC chronique algues	> 100 mg/l

#### calcium carbonate (471-34-1)

CL50 poisson 1	> 10000 mg/l (méthode OCDE 203)
CE50 Daphnie 1	> 100 mg/l (méthode OCDE 202)
CE50 autres organismes aquatiques 2	> 1000 mg/l (méthode OCDE 209)
EC50 72h algae 1	> 200 mg/l
ErC50 (algues)	> 1000 mg/l (méthode OCDE 201)
NOEC (aigu)	14 mg/l (méthode OCDE 201)

#### Silane, dichlorodiméthyl-, produits de réaction avec la silice (68611-44-9)

CL50 poisson 1	> 10000 mg/l (méthode OCDE 203)
CE50 Daphnie 1	> 10000 mg/l (méthode OCDE 202)
EC50 72h algae 1	> 10000 mg/l

### vinyltrimethoxysilane (2768-02-7)

CL50 poisson 1	191 mg/l
CE50 Daphnie 1	168,7 mg/l
EC50 72h algae 1	> 957 mg/l
ErC50 (algues)	> 100 mg/l (méthode OCDE 201)
NOEC chronique poisson	>= 100 mg/l
NOEC chronique crustacé	28 mg/l
NOEC chronique algues	957 mg/l

26/09/2019 (Version: 1.0) FR (français) 5/8

#### Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

12.2.	<b>Persistance</b>	et dégrad	labilité
12.2.	i ci sistanico	Ct acquae	addillite

1,2-Cyclohexanedicarboxylic acid, diisononyl ester, reaction products of hydrogenation of di-isononylphthalates (nbutenes based) (166412-78-8)

Biodégradation 40 - 50 % 28 jours

#### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

1,2-Cyclohexanedicarboxylic acid, diisononyl ester, reaction products of hydrogenation of di-isononylphthalates (nbutenes based) (166412-78-8)

Facteur de bioconcentration (BCF REACH)	189
Log Pow	10 à 25°C

#### calcium carbonate (471-34-1)

Potentiel de bioaccumulation Faible potentiel de bioaccumulation.

#### 12.4. Mobilité dans le sol

#### calcium carbonate (471-34-1)

Ecologie - sol insoluble dans l'eau.

#### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

#### Sylex Zinc SW (Colle Zinc)

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

#### 12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Législation régionale (déchets) : Elimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.

Méthodes de traitement des déchets : Vider complètement les emballages avant élimination.

Recommandations pour le traitement du : Eliminer les matières imprégnées conformément aux prescriptions réglementaires en produit/emballage

viaueur.

Code catalogue européen des déchets (CED) : 08 04 09\* - déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres

substances dangereuses

#### **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

En conformité avec: ADR

ADR	
14.1. Numéro ONU	
Non applicable	
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU	
Non applicable	
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	
Non applicable	
14.4. Groupe d'emballage	
Non applicable	
14.5. Dangers pour l'environnement	
Dangereux pour l'environnement : Non	
Pas d'informations supplémentaires disponibles	

## 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

#### Transport par voie terrestre

Règlement du transport (ADR) : Non classé.

#### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable

26/09/2019 (Version: 1.0) 6/8 FR (français)

Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

#### **RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### 15.1.1. Réglementations UE

Code de	ode de Applicable sur Titre de l'entrée ou description	
référence	Applicable 3ul	This de Fernice ou description
3(c)	N-(2-aminoéthyl)-N'-(3- (triméthoxysilyl)propyl)éthylènediamine ; Masse de réaction: isomères de 2-(2H- benzotriazol-2-yl)-4-méthyl-(n)- dodécylphénol; isomères de 2-(2H- benzotriazol-2-yl)-4-méthyl-(n)- tétracosylphénol; isomères de 2- (2H- benzotriazol-2-yl)-4- méthyl-5,6-didodécyl- phénol. n = 5 ou 6 ; Produit de réaction entre bis(1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyl) sébacate et méthyl 1,2,2,6,6-pentaméthyl-4- pipéridyl sébacate ; masse de réaction d'isomères de: 3-(3,5-tert-butyl-4- hydroxyphényl)propionate de C7-9-alkyle ; 3-(2- aminoéthylamino)propyltriméthoxysilane ; Silicic acid (H4SiO4), tetraethyl ester, reaction products with bis(acetyloxy)dioctylstannane	Substances ou mélanges qui répondent aux critères pour une des classes ou catégories de danger ci-après, visées à l'annexe I du règlement (CE) n° 1272/2008: Classe de danger 4.1
3.	vinyltrimethoxysilane; méthanol; N-(2-aminoéthyl)-N'-(3- (triméthoxysilyl)propyl)éthylènediamine; Masse de réaction: isomères de 2-(2H-benzotriazol-2-yl)-4-méthyl-(n)-dodécylphénol; isomères de 2-(2H-benzotriazol-2-yl)-4-méthyl-(n)-tétracosylphénol; isomères de 2- (2H-benzotriazol-2-yl)-4- méthyl-5,6-didodécyl-phénol. n = 5 ou 6; Produit de réaction entre bis(1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyl) sébacate et méthyl 1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyl sébacate; masse de réaction d'isomères de: 3-(3,5-tert-butyl-4-hydroxyphényl)propionate de C7-9-alkyle; 3-(2-aminoéthylamino)propyltriméthoxysilane; N,N'-bis-(3-(trimethoxysilyl)propyl)-1,2-ethanediamine; N,N-bis[3-(trimethoxysilyl)propyl]-1,2-ethanediamine; 1-(2-aminoethyl)-2,2-dimethoxy-1-aza-2-silacyclopentane; Silicic acid (H4SiO4), tetraethyl ester, reaction products with bis(acetyloxy)dioctylstannane	Substances ou mélanges liquides qui sont considérés comme dangereux au sens de la directive 1999/45/CE ou qui répondent aux critères pour une des classes ou catégories de danger ci-après, visées à l'annexe I du règlement (CE) no 1272/2008
3(a)	vinyltrimethoxysilane; méthanol; Silicic acid (H4SiO4), tetraethyl ester, reaction products with bis(acetyloxy)dioctylstannane	Substances ou mélanges qui répondent aux critères pour une des classes ou catégories de danger ci-après, visées à l'annexe I du règlement (CE) n° 1272/2008: Classes de danger 2.1 à 2.4, 2.6 et 2.7, 2.8 types A et B, 2.9, 2.10, 2.12, 2.13 catégories 1 et 2, 2.14 catégories 1 et 2, 2.15 types A à F
3(b)	vinyltrimethoxysilane; méthanol; N-(2-aminoéthyl)-N'-(3-(triméthoxysilyl)propyl)éthylènediamine; Produit de réaction entre bis(1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyl) sébacate et méthyl 1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyl sébacate; 3-(2-aminoéthylamino)propyltriméthoxysilane; N,N'-bis-(3-(trimethoxysilyl)propyl)-1,2-ethanediamine; N,N-bis[3-(trimethoxysilyl)propyl]-1,2-ethanediamine; 1-(2-aminoethyl)-2,2-dimethoxy-1-aza-2-silacyclopentane; Silicic acid (H4SiO4), tetraethyl ester, reaction products with bis(acetyloxy)dioctylstannane	Substances ou mélanges qui répondent aux critères pour une des classes ou catégories de danger ci-après, visées à l'annexe I du règlement (CE) n° 1272/2008: Classes de danger 3.1 à 3.6, 3.7 effets néfastes sur la fonction sexuelle et la fertilité ou sur le développement, 3.8 effets autres que les effets narcotiques, 3.9 et 3.10

#### Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

40.	inflammables, catégorie 1, 2 ou 3, matières solides inflammables, catégorie 1 ou 2, substances et mélanges qui, au contact de l'eau, dégagent des gaz inflammables, catégorie 1, 2 ou 3, liquides pyrophoriques, catégorie 1, ou matières solides pyrophoriques, catégorie 1, qu'elles figurent ou non à l'annexe VI, partie 3, du
	règlement (CE) n° 1272/2008.

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

Ne contient aucune substance soumise au RÈGLEMENT (UE) N° 649/2012 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 4 juillet 2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) n° 2019/1021 du Parlament européen et du Conseil du 20 juin 2019 concernant les polluants organiques persistants

#### 15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### **RUBRIQUE 16: Autres informations**

Texte intégral des phrases H et EUH:	
Acute Tox. 4 (Inhalation)	Toxicité aiguë (par inhalation), catégorie 4
Flam. Liq. 3	Liquides inflammables, catégorie 3
STOT RE 2	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition répétée, catégorie 2
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H332	Nocif par inhalation.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
EUH208	Contient N-(2-aminoéthyl)-N'-(3-(triméthoxysilyl)propyl)éthylènediamine, 3-(2-aminoéthylamino)propyltriméthoxysilane, Produit de réaction entre bis(1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyl) sébacate et méthyl 1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyl sébacate. Peut produire une réaction allergique.
EUH210	Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

#### FDS UE (Annexe II REACH)

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.